

Assemblée communale

du

Mardi 22 septembre 2020

Bulletin d'informations communales

Numéro 64

Assemblée communale

du

Mardi 22 septembre 2020

Bulletin d'informations communales

Numéro 64



Commune de Gletterens

Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

le mardi 22 septembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente du Devin

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019**
 - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 64 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
- 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2019
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2019
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2019
- 3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation communale à la rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption**
- 4. Donation pour CHF 1.- de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à la Paroisse de Gletterens**
- 5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour la rénovation partielle du magasin d'alimentation sis à la route des Grèves**
- 6. Demande d'un crédit de CHF 16'000.- pour l'étude de mobilité d'une zone 30 Centre village et Centre sportif**
- 7. Reprise par la Commune de Gletterens de la route du nouveau lotissement « Fin de Gros-Bois »**
- 8. Présentation d'une planification financière pour la période 2021-2026**
- 9. Demande de dérogation à l'Assemblée communale pour le maintien à 5 Conseillers communaux pour la législature 2021-2026**
- 10. Divers**

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales et les comptes 2019 sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale et à votre domicile en contactant l'administration communale qui vous l'enverra.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16.12.2019

Présidence	:	M. Nicolas Savoy, Syndic
Présents	:	51 personnes
Dont ont le droit de vote	:	49 personnes (majorité à 25)
Excusés	:	M. Jean-Luc Peter, M. Ariel Decrausaz, Mme et M. Jocelyne et Gérald Lugrin, M. Pierre-Alain Dubey et M. Cédric Progin
Scrutateurs	:	MM. Michel Haenger et Eric Soutter
Mode de convocation	:	- insertion dans la feuille officielle n° 49 du 06.12.2019 - affichage au pilier public - convocation par tout-ménage - sur le site Internet www.gletterens.ch
Prise du procès-verbal	:	Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 63, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budgets communaux 2020

2.1 Budget de fonctionnement 2020

- 2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.1.2 Rapport de la commission financière

2.2 Budget d'investissement 2020

- 2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, pour la reprise de l'inventaire et le changement de la ventilation de la cuisine du restaurant de la Croix Fédérale
- 2.2.2 Rapport de la commission financière

2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020

3. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a deux invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravanning.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 63, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

M. Savoy a eu une remarque pour rajouter la question « Pourquoi le Conseil communal est-il pessimiste dans les estimations des rentrées fiscales dans le plan financier présenté ? »

Cette phrase sera rajoutée dans le procès-verbal du 27.05.2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 est approuvé avec 42 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

2. Budgets communaux 2020

2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement 2020

M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances présente les principales différences du budget, soit :

020.318.04 Honoraires des avocats

Nous prévoyons, en cas de rejet du recours de la parcelle RF 85 « La Châtelaine » par le Tribunal Fédéral, une demande d'indemnisation pour expropriation. Nous devons traiter cette demande en suivant le « protocole » usuel et en apportant les éléments justifiant la position de la Commune. Afin de préparer au mieux la défense des intérêts de la Commune, nous collaborerons avec un juriste spécialisé dans l'aménagement du territoire.

Compte 140.318.00 Prestation de service (mandat externe)

Il s'agit d'un nouveau poste comptable suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la protection incendie. Les communes sont dorénavant responsables pour le contrôle des bâtiments publics et privés.

Nous devons donc faire appel à un contrôleur en protection incendie qui sera chargé sur plusieurs années d'effectuer ce travail.

Hormis la partie spécialisée, il y aura également tout le volet administratif (suivi des dossiers, etc.).

410 352.00 Participation aux homes médicalisés

Il y a une augmentation d'environ CHF 50'000.- dont la moitié est due à la participation et à la rénovation du Home des Fauvettes à Montagny inauguré dans le courant de l'année.

Cette participation comprend le fonctionnement et l'amortissement de cet ouvrage.

540 .365.00 Subvention aux crèches et garderies

Il y a une augmentation d'environ CHF 8'000.- due aux heures de gardes supplémentaires dans le réseau des mamans de jour.

840.364.00 Village Lacustre

Le Conseil communal souhaite revenir à la subvention antérieure de CHF 30'000.- afin de permettre au Village Lacustre d'équilibrer ses comptes. Il rappelle également que la Société de développement Portalban-Tourisme a également augmenté sa participation de CHF 10'000.- à CHF 15'000.- pour les mêmes raisons.

D'autres pistes pour financer cette institution sont explorées par le comité directeur et par l'Association des amis du Village Lacustre qui devrait être constituée dans le courant du printemps 2020.

942.423.00 Loyers des appartements du bâtiment de l'ancienne Cure

Nous avons beaucoup de peine à trouver un locataire pour un des appartements de l'ancienne Cure. Nous préférons donc ne pas mettre le montant total des loyers dans ce budget.

900.xxx.xx Impôts divers

Certaines rentrées fiscales ont été légèrement optimisées en tenant contre des chiffres de l'année 2019, dont les impôts à la source et les impôts sur le revenu.

Questions :

Une citoyenne demande pourquoi le montant concernant les honoraires d'avocat ont été mis sous le dicastère « administration » et non pas sous le dicastère « aménagement du territoire » ?

Il lui ait répondu que la question est pertinente et qu'en cas de frais le compte serait modifié.

Une citoyenne demande si l'Etat va subventionner la nouvelle charge concernant les contrôles des bâtiments aux normes de protection incendie.

M. le Syndic répond que le canton ne participera pas mais qu'il sera possible de refacturer les frais aux propriétaires.

Une citoyenne demande pourquoi il y a toujours un revenu de mentionné dans le compte « location bureau de poste ».

Il lui ait répondu que le local de l'ancienne poste est maintenant loué à l' AISDPG comme classe supplémentaire et que suite à sa demande le libellé du compte sera modifié.

Un citoyen pose la question pourquoi la participation à l' AISDPG est quasiment identique au budget 2019 alors qu'il y a CHF 60'000.- de frais de transport en moins.

Il lui ait répondu qu'il y a eu des frais supplémentaires pour l'ouverture d'une classe ainsi que les frais de conciergerie qui ont également augmenté.

2.1.2 Rapport de la commission financière

Mme Fabienne Ballaman, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière. Cette dernière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 156'180.-, qui représente 3,35% des revenus totaux sans les imputations internes. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2020 et invite les citoyens présents d'accepter le budget de fonctionnement 2018.

M. le Syndic remercie Mme Fabienne Ballaman ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.2 Budget d'investissement 2020

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, pour la reprise de l'inventaire et le changement de la ventilation de la cuisine du restaurant de la Croix Fédérale

Le restaurant de la Croix fédérale qui appartient à la Commune de Gletterens va changer de tenancier pour le 1^{er} janvier 2020. Contractuellement, la Commune doit prendre en charge le mobilier lié à l'exploitation pour un montant d'environ CHF 50'000.-. Ce montant sera refacturé en sus du loyer au nouvel exploitant sur une durée de 5 ans correspondant au nouveau bail. En plus de ce montant, la ventilation de la cuisine, qui n'est plus adaptée aux normes actuelles, doit être changée pour un montant d'environ CHF 40'000.-.

Le financement sera effectué par un emprunt.

Les intérêts sont estimés à CHF 720.- avec un taux à 0.8%.

Un amortissement de 15% serait fixé, soit CHF 13'500.- par année, donc une charge totale pour 2021 de CHF 14'220.-.

Questions :

Une citoyenne demande si le nouveau tenancier est obligé de racheter le mobilier. Il lui ait répondu que contractuellement c'est la Commune qui est obligée de reprendre le mobilier mais que le nouveau tenancier est d'accord de reprendre le mobilier et qu'un accord de remboursement sera établi.

Une citoyenne demande si l'ancien tenancier a remboursé le mobilier en question. Il lui ait répondu positivement.

2.2.2 Rapport de la commission financière

Mme Fabienne Ballaman lit le rapport de la commission financière qui préavis favorablement cet investissement et propose à l'Assemblée d'accepter cet objet.

M. le Syndic remercie Mme Fabienne Ballaman ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés avec 38 voix pour, 0 contre et 11 abstentions.

3. Divers

PAL

Il n'y a rien de bien nouveau depuis la dernière Assemblée du mois de mai dernier. Notre plan d'aménagement local (PAL) ayant été accepté dans son ensemble, seul le recours par le propriétaire au Tribunal Fédéral concernant la parcelle RF 85 est en attente d'une décision. Le recours de la Commune pour la parcelle RF 24 au centre village a été pris en compte par le Tribunal Cantonal et n'a pas suscité de recours de la part du SECA.

Parcelle RF 85 (Châtelaine)

Comme indiqué en sus, nous sommes en attente d'une décision du Tribunal Fédéral concernant le recours sur le déclassement de cette zone. En cas d'entrée en matière sur ce dernier, la procédure reprendra son cours avec le traitement des oppositions au PAD (Plan d'aménagement de détail) et sur la demande de maintien en zone d'intérêt général de la parcelle. Dans le cas où le Tribunal Fédéral n'entrerait pas en matière, une demande d'indemnisation pour expropriation a déjà été entamée par le propriétaire envers la Commune. Cette demande sera traitée par une commission cantonale qui se prononcera sur la pertinence de cette indemnisation et sur son montant. Pour mémoire, le propriétaire a annoncé un montant de 7,4 millions. Même si cette demande a peu de chance d'être entendue, la Commune devra démontrer qu'elle n'est pas responsable de ce changement de zone.

Magasin Denner

Le Conseil communal a été approché par le gérant du magasin Denner sis dans la zone touristique. En effet, le bail des locaux arrivera à échéance en 2021. Passé cette date et, en fonction de la nouvelle politique de l'entreprise Denner, ce magasin ne sera plus adapté aux normes requises par ces derniers. Nous aurons dans les prochaines semaines une discussion sur les nouvelles exigences de la maison mère et nous pourrons revenir vers l'Assemblée communale pour l'informer des nouvelles dispositions à mettre en place pour conserver ce commerce de proximité. Une réflexion sur un éventuel agrandissement et sur un assainissement du bâtiment devra certainement être faite (changement de chauffage, isolation, réaménagement des appartements, etc.).

Il a également été discuté de faire un partenariat public-privé, que le gérant du magasin ne s'occupe que du magasin et la Commune d'appartements à l'étage et de partager les frais de construction. Une piste sera également explorée concernant l'hébergement.

Une demande a été faite pour avoir un devis pour un crédit d'investissement.

Règlements eaux et épurations

Nous arrivons à bout touchant avec ces règlements qui, nous vous le rappelons, sont une obligation légale demandée par le Canton. Ces nouveaux règlements vont prochainement passer dans les différents services de l'Etat pour un contrôle d'usage. Une fois ces derniers validés, ils passeront en Assemblée communale pour y être approuvés par le législatif

Le Conseil communal décidera de mettre ces adoptions de règlement en Assemblée ordinaire ou extraordinaire.

Question

Un citoyen demande si le règlement sur les déchets sera également refait, notamment en ce qui concerne la répartition des produits ?

Il lui ait répondu qu'il serait normalement passé en même temps que les règlements sur l'eau.

Zone centre village

Le Conseil communal souhaitait temporiser un peu avant de présenter un projet concret avec les différentes variantes et les coûts. En effet, deux projets de construction dans le même secteur étaient en demande de permis de construire. Un a été accepté et l'autre a fait l'objet de nombreuses modifications. Ce dossier est actuellement bloqué à la Préfecture et nous devrions en savoir plus d'ici le printemps prochain. Il y avait une promesse de vente jusqu'à la fin de l'année.

Reprise de l'Eglise par la Paroisse de Gletterens

Comme peut-être beaucoup de personnes ne le savent pas, l'église est propriété de la Commune de Gletterens. Pour aller dans le sens de la séparation entre l'église et l'Etat, le Conseil communal souhaite remettre l'édifice à la Paroisse pour CHF 1.- symbolique. Un groupe de travail est en train d'analyser la meilleure façon de procéder dans la mesure où une réfection du bâtiment devra être entreprise avant donation.

Le Conseil communal souhaite trouver une solution qui puisse être acceptée tant par la Paroisse que par le législatif.

Question :

Un citoyen demande de quel genre de réfection il s'agit ?

Il lui a répondu qu'il s'agirait de réfection de peinture et du porche d'entrée.

MCH2

Les communes du canton devront s'harmoniser avec ce nouveau système de comptabilité, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

Plusieurs séances d'informations et de travail sont prévues pour les boursiers ainsi que pour les élus communaux en charge des finances. Des informations complémentaires sur les principaux changements vous seront données lors des Assemblées de mai et décembre 2020.

C'est pourquoi également le plan financier sera présenté lors de l'assemblée des comptes ou au plus tard celle du budget.

Conseil Général

Le Conseil communal a reçu une demande pour l'introduction d'un Conseil Général en lieu et place de l'Assemblée communale.

Une annonce dans la feuille d'avis officielle a été faite dans la foulée et les initiants ont maintenant jusqu'au 3 février 2020 pour récolter le 10 % du corps électoral soit 73 signatures. Une fois ce quorum atteint et ces signatures déposées à l'administration communale, le Conseil communal organisera dans le cadre d'un scrutin fédéral cette votation.

Afin que chaque citoyenne et citoyen puisse se forger leur propre opinion, le Conseil Communal, en collaboration avec la Préfecture, organisera une séance d'information publique. Cette séance devra, en cas de vote sur ce Conseil Général, être mise en place dans le courant du printemps 2020. La votation aura certainement lieu lors des votations fédérales de mai 2020.

M. Karim Hamdani dit qu'il a récolté 75 signatures et que si des personnes présentes souhaitent signer cette demande, elles peuvent passer vers lui après l'Assemblée. Il rajoute qu'il déposera la liste en début d'année prochaine.

Antenne mobile

Le Conseil communal a renouvelé la concession pour l'antenne mobile située en-dessus du parcours Vita et éloignée des habitations. Pour mémoire, cette antenne est équipée d'un système 4G.

Si l'opérateur souhaite effectuer des modifications sur cette borne relais, il devra, selon les directives cantonales, effectuer une demande de mise à l'enquête ordinaire. La Commune ainsi que ses citoyens pourront dès lors se prononcer sur le bien-fondé de ces modifications et sur la suite à donner à cette mise à l'enquête (oppositions, préavis négatifs, demande d'une étude d'impact, etc.). Le Conseil communal sera attentif à l'évolution de ce dossier et vous tiendra informé sur cette éventuelle demande de modification.

Pour information, l'antenne qui se situe derrière Nauticar se situe sur une parcelle privée.

Vacances de Noël

L'administration communale sera fermée du vendredi 20 décembre 2019 16h30 au lundi 6 janvier 2020 9h00.

La déchetterie sera fermée du 22 décembre 2019 au 5 janvier 2020. Réouverture normale à partir du lundi 6 janvier 2020.

Questions :

Une citoyenne demande si la Commune a prévu quelque chose pour les travaux liés au passage à MCH2.

Il lui ait répondu que l'annonce pour remplacer la secrétaire actuelle à 40% est parue dernièrement. Le poste serait dorénavant à 40% pour la Commune et plus partagé avec l'AISSDPG. De plus, le service des communes a estimé les travaux à environ une semaine de travail.

Une citoyenne demande si la Commune a pris des dispositions pour vendre l'appartement de l'ancienne Cure qui n'est pas encore loué.

Il lui ait répondu que le Conseil communal ne souhaite pas vendre ce bâtiment. Deux demandes ont été faites pour des activités de cuisine et d'horlogerie. Cependant le Conseil souhaite privilégier le côté habitation plutôt qu'activité.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux, le personnel administratif ainsi que les différentes commissions pour leur collaboration et le travail fourni durant cette année.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire une verrée de Noël au restaurant de la Croix-Fédérale.

Fin de la séance à 20h38



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Vous trouverez, ci-dessous, quelques explications liées à certains comptes :

020.304.00 Cotisations aux caisses de prévoyance

La différence du montant entre 2018 et 2019 est simplement due à une participation aux excédents mis en déduction de la prime de l'année 2018.

020.311.00 Achat de machines et mobiliers de bureau

Le dépassement d'environ CHF 8'000.- est dû au réassortiment des chaises de notre salle du Conseil. Une partie de ces dernières datant de 1994 et arrivant en fin de vie (CHF 3'000.00). Nous avons également dû commander des meubles de rangements pour notre administration (CHF 4'600.-).

290.352.00 Participation à l' AISDPG

Une bonne nouvelle pour ce poste comptable, environ CHF 50'000.- de moins que budgété. Nous arrivons, après quelques années d'expérience, à une forme de vitesse de croisière pour le fonctionnement de notre cercle scolaire. A noter que, depuis 2019 ce dernier englobe également l'accueil extrascolaire.

340.314.00 Entretien des parcs et des zones de loisirs

Comme déjà mentionné, la Commune de Gletterens s'est engagée à participer aux frais d'entretien du terrain de sport de Portalban. Cette participation est logique dans la mesure où la Commune de Delley-Portalban participe via l' AISDPG à 50% pour les frais occasionnés par le terrain multisports du Devin sis dans le complexe scolaire à Gletterens. Un montant de CHF 27'000.- qui prend en compte les 3 dernières années a été versé en 2019.

340.317.00 Dédommagements, déplacements, représentations (fête nationale)

Une année exceptionnelle est peu prévisible... En effet, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir pour les festivités liées à la Fête nationale, Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin qui nous a accompagné toute la soirée. Un surcoût principalement dû à une augmentation des infrastructures mises à disposition du public ainsi qu'un repas au restaurant du Cygne.

390.314.00 Entretien des lieux de culte

Nous avons remplacé les marches de l'entrée de l'Eglise pour un montant d'env. CHF 1'650.-.

620.311.00 Achats de véhicule et de machines

Nous avons réassorti le parc « machines » avec une débroussailleuse et une tronçonneuse supplémentaires pour un montant de CHF 4'100.-.

620.313.00 Achats de matériel

Il y a un dépassement d'env. CHF 6'000.-, principalement dû à l'achat de matériel divers (panneaux de signalisation et éléments en béton).

720.434.00 Taxe de base

La différence d'encaissement est due à une demande de la fiduciaire concernant les décomptes TVA. Le montant de CHF 11'501.15 a donc été mis dans le compte 720.434.02.

790.318.00 Frais divers (urbanisme, cadastre, géomatique)

Plusieurs frais complémentaires sont venus s'ajouter au budget 2019. Des frais d'avocats et d'urbanisme concernant les recours liés au PAL pour environ CHF 8'500.- ainsi que des travaux obligatoires liés au cadastre pour le futur règlement des eaux pour environ CHF 3'500.-.

942.312.00 Frais de chauffage, eau, électricité

Il s'agit d'une commande de mazout effectuée en début d'année. Usuellement, nous remplissons les citernes en fin d'année précédente. Il y a également une facture d'électricité remboursée au Tennis club pour les années 2013 à 2015 d'un montant d'env. CHF 3'500.-.

942.318.01 Frais de parking et horodateurs

Un surcoût d'env. CHF 3'200.00 lié à des actes de vandalisme sur les appareils (blocage des monnayeurs, arrachage des informations, etc.). Pour la saison prochaine, nous avons englobé dans les assurances communales ces horodateurs. A noter également, que les recettes sont largement supérieures aux prévisions, ce qui compense largement les coûts cités en sus.

942.318,02 Honoraires divers

Il s'agit des frais de gestion des immeubles de la route des Grèves, de l'ancienne Cure et du restaurant de la Croix Fédérale.

942 423.00 Loyers des appartements de l'ancienne cure

Il y a une baisse considérable car nous avons eu passablement de changements de locataires avec une moyenne d'appartements non loués d'environ 8 mois.

942.423.12 Location bureau de poste

Une partie du montant encaissé provient d'une écriture transitoire CHF 9'150,15 (solde de la location de la Poste) ainsi que le début des locations du local pour une salle de classe (AISDPG).

990.451.00 Recettes extraordinaires

Il s'agit d'un remboursement de frais (amélioration foncière) concernant la parcelle 1408 du Syndicat Grandcour-Forel pour les années 1990 à 2007.

Comptes des investissements - Etat des lieux :

620.501.14 Travaux Route des Champs Allemands

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 13 décembre 2016
- Montant CHF 600'000.-
- Coût final CHF 654'182.10
- Dépassement CHF 54'182.10

Principalement dû au changement d'une conduite d'eau claire qui n'avait pas été prévue initialement dans l'estimation des coûts. Mais compte tenu de son état et des travaux engagés, le Conseil communal en a profité pour effectuer ce changement.

943.503.10 Rénovation du Bâtiment de l'administration et de l'ancien local de poste

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 27 mai 2019
- Montant CHF 110'000.-
- Coût final 105'590.90
- Montant non dépensé CHF 4'409.10

943.506.02 Remplacement du chauffage du club-house du tennis

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 28 mai 2018
- Montant CHF 19'000.-
- Coût final CHF 18'580.-
- Montant non dépensé CHF 420.-

620.503.00 Arrêt de bus bidirectionnel route de « Fin de Gros-Bois »

- Budget d'investissement voté lors des Assemblées du 16 décembre 2014 et du 28 mai 2018
- Montant CHF 226'000.- (CHF 76'000.- le 6.12.2014 et CHF 150'000.- le 28 mai 2018)
- Montant dépensé CHF 176'678,90
- Il reste encore le marquage et les frais de notaire pour l'échange des terrains

660.509.04 Assainissement de l'électricité du port

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 28 mai 2018
- Montant CHF 202'000.-
- Montant dépensé CHF 166'469,45
- Il reste encore des frais pour env. CHF 15'000, qui seront payés en 2020

700.501.02 Etablissement d'un PIEP

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 18 décembre 2017
- Montant CHF 30'000.-
- Coût final CHF 19'890.-
- Montant non dépensé CHF 10'110.-

700. 501.01 Achat de compteurs d'eau avec radio

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 13 décembre 2016
- Montant CHF 200'000.-
- Coût final CHF 191'019.75
- Montant non dépensé CHF 8'980.25

660.509.03 Réfection des pontons et changement d'une passerelle

- Budget d'investissement voté lors de l'Assemblée du 15 décembre 2015
- Montant CHF 110'000.-
- Coût final CHF 113'414.30
- Dépassement CHF 3'414.30

3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation communale à la rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption.

&

4. Donation pour CHF 1.- de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à la Paroisse de Gletterens

Le Conseil communal a souhaité remettre l'Eglise à sa Paroisse. En effet, dans le canton de Fribourg, la grande partie des édifices religieux appartient aux Paroisses depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour le Conseil communal, il paraît important de régulariser cette situation et permettre à la Paroisse de gérer au mieux ce bien. Dans la mesure où cet édifice fait partie intégrante de notre vie quotidienne, de notre patrimoine architectural et de notre culture, une remise en état nous a semblé nécessaire avant la donation. Le Conseil communal, en collaboration avec le Conseil de Paroisse, vous propose une répartition des coûts qui nous semble juste, pour les différentes parties concernées. Soit 60 % à la charge de la Commune (CHF 120'000.-) et le solde à la charge de la Paroisse. Si le législatif de notre Commune accepte cet investissement, elle pourra dénoncer la convention qui la lie à la Paroisse jusqu'en 2029 pour la gestion et l'utilisation du lieu. L'Eglise deviendra propriété de la Paroisse de Gletterens qui en assumera le fonctionnement ainsi que son entretien.

Le Conseil communal proposera en plus de la donation du bâtiment une nouvelle convention concernant l'utilisation du terrain. Pour rappel, le cimetière qui est attenant à l'Eglise est la propriété de la Commune qui en assure l'entretien et l'application de son règlement (Règlement communal du cimetière 2013).

Le Conseil communal proposera aux citoyennes et citoyens présents lors de cette Assemblée, d'accepter le budget de rénovation de l'Eglise ainsi que la donation pour CHF 1.- symbolique de l'édifice à la Paroisse de Gletterens.

Financement de la rénovation de Notre Dame de l'Assomption

Coût	CHF 120'000.-
Financement par un emprunt de	CHF 120'000.-
Amortissement CHF120'000 → 3 % =	CHF 3'600.-
Intérêts CHF 120'000.- → 1 % =	CHF 1'200.-
Coûts annuels	CHF 4'800.-

5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour la rénovation partielle du magasin d'alimentation sis à la route des Grèves

Le Conseil communal devait renouveler ou dénoncer au plus tard le 30 septembre 2020 pour le 31 mars 2021, le bail qui le lie avec le magasin satellite Denner sis à la route des Grèves. Suite à cette fin de bail, les gérants actuels, MM. Besson, Père et Fils, nous ont informé sur les nouvelles exigences du groupe Denner concernant l'exploitation de leur franchise.

Ces exigences étant très contraignantes et relativement excessives financièrement, nous avons proposé un partenariat public-privé à MM. Besson. Des nouveaux locaux à leurs charges et une autre partie du bâtiment à la charge de la Commune. Cette dernière aurait pu être composée d'appartements ou d'hébergements touristiques. Le coût après une étude faite par un architecte avoisinait pour la partie magasin env. CHF 1,5 millions et env. CHF 2 millions pour la partie communale.

Pour ce projet, nous aurions dû détruire en partie le bâtiment existant, résilier les contrats de bail des locataires et trouver une solution pour une exploitation du magasin pendant les travaux.

Suite à l'impossibilité pour MM. Besson d'investir dans une nouvelle structure, le Conseil communal s'est tourné vers un autre distributeur pour reprendre l'exploitation de ce magasin. La chaîne de magasin Volg s'est proposée pour reprendre les locaux actuels avec un contrat de bail de minimum 5 ans renouvelable. La reprise pourrait être effective pour le début de la saison prochaine, soit à Pâques 2021.

Nous devons néanmoins rafraîchir sérieusement ces locaux pour permettre au futur gérant une exploitation optimale. Le montant de CHF 140'000.- correspond à différents travaux demandés par le groupe (carrelages, peintures, électricité, extérieurs, divers). En plus de ces travaux demandés, le groupe Volg investira env. CHF 400'000.- dans ces locaux (agencement, frigos, etc.). A noter que le Conseil communal a fait exactement la même proposition au groupe Denner, mais ce dernier n'a pas voulu garantir un bail de minimum 5 ans renouvelable. La seule possibilité avec MM. Besson aurait été de prolonger leur bail d'une année soit jusqu'en mars 2022.

Le Conseil communal proposera aux citoyennes et citoyens présents lors de cette Assemblée, d'accepter le budget d'investissement pour la rénovation du magasin sis à la route des Grèves.

Financement de la rénovation du magasin sis Route des Grèves

Financement par un emprunt de CHF 140'000.-

Amortissement	CHF 140'000.- → 3% =	CHF 4'200.-
Intérêts	CHF 140'000.- → 1% =	CHF 1'400.-

Coûts annuels **CHF 5'600.-**

6. Demande d'un crédit de CHF 16'000.- pour l'étude de mobilité d'une zone 30 Centre village et Centre sportif

Déjà plusieurs fois évoqués, le Conseil communal souhaite finaliser l'étude « Centre village ». En effet, nous avons une augmentation du trafic principalement due aux pendulaires des communes de Delley-Portalban et Gletterens durant la période touristique (mai à septembre) et aux vacanciers fréquentant les ports et les plages des mêmes communes.

Afin de sécuriser le centre et de pouvoir l'aménager en donnant la priorité aux écoliers, aux utilisateurs de la salle polyvalente et du centre sportif, le Conseil communal souhaite pouvoir vous présenter lors d'une prochaine Assemblée plusieurs variantes centre village et circulation avec leurs coûts. Le législatif pourra ainsi décider de la meilleure possibilité. Ce projet est resté quelque peu en attente dans la mesure où le Conseil communal souhaitait que la situation des parcelles sis à la route de la Ria (en face du cimetière) se clarifient. Pour l'instant, une de ces dernières est en construction et, concernant l'autre parcelle, elle fait toujours l'objet de différents projets. En cas d'acceptation par le législatif d'une des variantes qui sera proposée ultérieurement, le timing pourrait coïncider avec la fin des travaux cité en sus.

Le Conseil communal proposera aux citoyennes et citoyens présents lors de cette Assemblée, d'accepter le budget d'investissement pour l'étude de mobilité pour une zone 30 en centre village.

7. Reprise par la Commune de Gletterens de la route du nouveau lotissement « Fin de Gros-Bois »

Le lotissement de « Fin de Gros-Bois », qui avait commencé en 2014, est maintenant achevé. Comme convenu avec le promoteur, une fois les travaux terminés, la Commune de Gletterens s'engageait à reprendre les infrastructures techniques (routes, canalisations et éclairage) à la condition que ces dernières soient réalisées dans les normes en vigueur. Vous trouverez, ci-dessous, le rapport positif du bureau d'ingénieurs.

Le Conseil communal proposera aux citoyennes et citoyens présents lors de cette Assemblée, d'accepter la reprise de la route du lotissement de « Fin de Gros-Bois ».



Rue de l'Hôtel-de-Ville 29
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél 032 968 87 69
Mobile 079 377 80 33
insitu@insitu-ing.ch
TVA CHE-114.358.425 TVA

Flexome SA
Avenue Léopold-Robert 88
2300 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 2017

LOTISSEMENT FIN DE GROS BOIS DESSOUS – GLETTERENS

VIABILISATION DE LA PARCELLE - DESCRIPTIF DE L'ETUDE DE L'INGENIEUR CIVIL

Etendue des travaux :

Création des chemins d'accès pour desservir les 24 habitations et conception des infrastructures pour les équipements et les canalisations.

Superstructures :

- Chemin largeur 3.20 m avec revêtement en enrobé épaisseur 7 cm.
- Caisson en grave GNT 0/45 épaisseurs 50 cm après contrôle du terrain par essai de plaques.
- Les eaux de surface du chemin sont infiltrées dans le terrain par des banquettes herbeuses.
- Le croisement des véhicules est prévu sur les accès aux places de parc réparties le long du tracé.
- La géométrie du tracé, les pentes longitudinales et les dévers sont conformes aux normes VSS.

Infrastructures :

- Les canalisations d'eaux usées en PVC diamètre 150 à 250 mm selon le débit sont raccordées sur le collecteur principal situé au point bas du lotissement.
- Les canalisations d'eau claire en PVC diamètre 150 à 250 mm selon les débits sont raccordées dans le bassin situé à l'ouest du lotissement.
- L'eau potable à une profondeur minimale de 100 cm le réseau comprend les hydrants et les capes de vannes à chaque introduction.
- Les réseaux électriques pour les alimentations domestiques et l'éclairage public comprennent 3 armoires de distributions réparties à l'ouest, au centre et à l'est du projet.
- Le réseau Swisscom comprend les chambres de tirages situés dans les chemins.

Exécution des travaux :

Sur la base du projet de l'ingénieur, les travaux de viabilisation ont été effectués en 2014-2015 sous la direction de Flexome SA.

IN SITU - Marc Pedretti



ETUDE
RÉALISATIONS
BÂTIMENTS
GÉNIE CIVIL

8. Présentation d'une planification financière pour la période 2021-2026

Le Conseil communal a l'obligation de vous présenter chaque année un plan financier pour les 5 années à suivre soit pour ce dernier de 2021 à 2026.

Exercice, cette année, beaucoup plus difficile que les années précédentes. En effet, plusieurs facteurs viennent quelque peu perturber sa réalisation. Le nouveau plan comptable MCH2 qui va passablement remanier les comptabilités communales, la pandémie liée au Covid-19 qui aura des conséquences non négligeables sur les deniers publics, le changement de vos autorités pour la période 2021-2026 où les orientations actuelles ne seront pas forcément les mêmes avec le prochain exécutif.

Donc sans minimiser le plan présenté, ce dernier ne sera pas forcément une science exacte et subira certainement des changements profonds jusqu'en 2026. Il reste, néanmoins, une bonne boussole pour les orientations financières que la Commune devra prendre.

Nous vous rappelons que ce plan financier a principalement valeur d'informations et n'est pas mis en votation.

Plan financier 2021 - 2025							
Comptes de fonctionnement par nature							
Compte	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	
3	Charges	-5'528'639.00	-5'605'642.00	-5'630'953.00	-5'663'594.00	-5'670'294.00	
30	Charges de personnel	-784'000.00	-784'100.00	-791'600.00	-799'100.00	-799'100.00	
31	Biens, services et marchandises	-781'980.00	-774'480.00	-755'080.00	-751'780.00	-752'280.00	
32	Intérêts passifs	-96'500.00	-91'500.00	-86'500.00	-86'500.00	-86'500.00	
33	Amortissements	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	
35	Dédomagements à des collectivités publi	-2'559'245.00	-2'656'648.00	-2'687'859.00	-2'714'300.00	-2'716'500.00	
36	Subventions accordées	-337'800.00	-339'800.00	-345'800.00	-347'800.00	-351'800.00	
38	Attributions aux financements spéciaux	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	
39	Imputations internes	-662'357.00	-652'357.00	-657'357.00	-657'357.00	-657'357.00	
4	Revenus	5'298'650.00	5'384'150.00	5'387'650.00	5'404'150.00	5'400'150.00	
40	Impôts	2'598'000.00	2'603'000.00	2'598'000.00	2'603'000.00	2'598'000.00	
42	Revenus des biens	433'320.00	433'320.00	433'320.00	433'320.00	433'320.00	
43	Contributions	1'348'973.00	1'439'473.00	1'441'973.00	1'453'473.00	1'453'473.00	
44	Parts à des recettes et contributions san	82'000.00	82'000.00	83'000.00	83'000.00	84'000.00	
46	Péréquations	174'000.00	174'000.00	174'000.00	174'000.00	174'000.00	
49	Imputations internes	662'357.00	652'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00	
	Résultat	-229'989.00	-221'492.00	-243'303.00	-259'444.00	-270'144.00	
Compte des investissements							
Compte	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	Total
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS						
620.501.00	Rénovation de routes		620'000.00		260'000.00		880'000.00
660.509.00	Port - Entretien chemin et berge		220'000.00				220'000.00
660.509.03	Port - Réfection passerelle			300'000.00			300'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT						
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable	20'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	60'000.00
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées	15'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	43'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS						
943.500.00	Achat de terrain	750'000.00					750'000.00
943.503.03	Rénovation restaurant				600'000.00		600'000.00
943.503.05	Rénovation bâtiment communal			460'000.00			460'000.00
943.503.06	Rénovation bâtiment Denner		140'000.00				140'000.00
943.503.09	Rénovation église		120'000.00				120'000.00
	Totaux	785'000.00	1'117'000.00	777'000.00	877'000.00	17'000.00	3'573'000.00

9. Demande de dérogation à l'Assemblée communale pour le maintien à 5 Conseillers communaux pour la législature 2021-2026

Au mois de mars prochain, les citoyennes et citoyens du canton de Fribourg renouvelleront leurs exécutifs, sous réserves de nouvelles directives liées à la pandémie du Covid-19. Dans cette perspective, l'exécutif, en fonction du nombre d'habitants, pourrait passer à 7 Conseillers au lieu de 5 actuellement.

Notre Commune devrait donc avoir un exécutif à 7 Conseillers (de 800 à 1'200 habitants). Le Conseil communal peut également avant la prochaine législature demander à l'Assemblée communale de rester à 5 Conseillers.

Le Conseil communal, par soucis de transparence, vous demande ce statut quo. En effet, en faisant cette demande, il laisse le choix à l'Assemblée, soit de rester à 5, soit de passer à 7. En ne faisant pas cette demande, le passage à un nombre plus élevés s'effectuerait automatiquement sans que le législatif puisse se prononcer.

Concernant la prochaine législature, et dans la perspective de gros dossiers éventuels à venir, tels qu'aménagement d'une zone centre village, nouvelle mouture fiscale, analyse d'un processus de fusion. Il y aura certainement beaucoup plus de travail pour le Conseil et la possibilité de passer à 7 pourrait être bénéfique.

Cette nouvelle formule pourrait-être une bonne alternative à la mise en place d'un Conseil Général dans la perspective où son introduction ne serait pas validée par les citoyennes et citoyens le 27 septembre prochain.

L'augmentation du nombre de Conseillers engendrerait un coût supplémentaire estimé à environ CHF 12'000.-.

Le Conseil communal laisse le choix aux citoyennes et citoyens présents lors de cette Assemblée, de passer à 7 ou de rester à 5 Conseillers.

10. Divers

Pandémie Covid-19

Comme vous avez pu le constater, cette année 2020 aura été une année un peu spéciale et très chronophage. Nos employés et notre administration ainsi que nos bénévoles ont été mis à contribution et ne nous ont pas fait faux bond. Je tiens, au nom du Conseil communal, à les remercier pour leur empathie, leur disponibilité et pour leur serviabilité. De la collecte des déchets ménagers, aux différentes directives et procédures administratives à mettre en place, nous avons eu des surcharges de travail non négligeable. Hormis votre Syndic et votre vice Syndic, nous avons heureusement eu peu de cas dans nos effectifs ce qui nous aura permis de faire face à cette situation.

Nous espérons que, pour la fin de cette année et pour l'année prochaine, la suite s'annonce un peu meilleure et que nous pourrons retrouver une situation plus ou moins normale.

Organisation de l'Assemblée communale

En raison des mesures sanitaires en vigueur, l'organisation de l'Assemblée communale sera quelque peu modifiée :

- A l'arrivée, les citoyennes et citoyens sont priés de respecter la distanciation physique à l'extérieur du bâtiment et dans le hall d'entrée.
- Prévoir d'arriver suffisamment tôt car une liste de présence devra être remplie à l'entrée de la salle (traçabilité)
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition pour se désinfecter les mains et, en fonction du nombre de participants et de la distanciation physique à respecter, le port du masque pourrait être obligatoire. La décision sera prise sur place.
- Il n'y aura pas de collation à l'issue de l'Assemblée communale

Parcelle RF 85 (La Châtelaine) - Demande d'indemnisation pour expropriation

Suite à la décision du Tribunal Fédéral sur la confirmation du passage en zone agricole de la parcelle citée en titre, le Conseil communal doit maintenant s'atteler à la tâche pour défendre l'intérêt de notre Commune dans cette demande d'indemnisation. Nous vous rappelons qu'un premier chiffre a été avancé par le propriétaire, soit CHF 7, 4 millions. Bien qu'utopique, cette somme n'en reste pas moins considérable et nous devons, dans les prochains mois, préparer un dossier solide à présenter à la Commission cantonale d'expropriation.

Le Conseil communal reste cependant très confiant pour la suite. Sa position, vis à vis de cette parcelle, tant pour le PAL que pour le PAD, est dans une moindre mesure un axe de défense non négligeable.

Nous devrions avoir, en principe, quelques nouvelles pour la prochaine Assemblée communale du mois de décembre 2020. Après prise de renseignement avec l'avocat que la Commune a engagé, une décision de la commission n'interviendra pas avant au minimum une année.

Ouverture garderie « Hêtre heureux »

Il y a une nouvelle prestation de garde pour les enfants de la région. En effet, Mme Emilie Lesquereux a mis en place une garderie en plein air dans le secteur du parcours Vita. La Commune, avec l'accord du service de la Faune et des forêts, a aidé à la mise en place de cette structure. Le service de l'enfance et de la jeunesse a donné l'autorisation de cette nouvelle prestation. Vous pouvez avoir toute les infos sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.hetreheureux.com/>.

Un Grand merci à Mmes Lesquereux, Tapia et Gaudin pour leurs investissements et pour cette idée originale.

Votation du 27 septembre prochain pour l'introduction d'un Conseil Général

Nous vous rappelons que le 27 septembre prochain, en plus du scrutin Fédéral, nous aurons à nous prononcer sur l'introduction d'un Conseil Général à Gletterens. Les électrices et électeurs ont reçu un courrier les invitant à une séance d'informations. Ce courrier comprenait également diverses informations sur les avantages et les inconvénients de cette introduction, la date de ce scrutin ainsi que le calendrier pour le renouvellement des exécutifs et, peut-être, d'un législatif. En cas d'acceptation pour cette nouvelle formule démocratique, vous n'aurez plus d'Assemblée communale. Cette dernière sera remplacée par des sessions (minimum 2 par année) du Conseil général et ses 30 élus qui représenteront l'ensemble des habitants.

Départ de Mme Crescence Ansermet, Conseillère communale

Malheureusement Mme Crescence Ansermet ne terminera pas son mandat au sein de notre exécutif.

En effet, pour des raisons d'ordre privé, Mme Ansermet terminera son mandat le 31 octobre prochain. Le Conseil communal regrette ce départ, il a eu énormément de plaisir à travailler avec une personne ouverte et s'investissant sans compter pour le bien-être scolaire de nos enfants. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et nous lui transmettons nos plus sincères remerciements.

Prochaine Assemblée communale

La prochaine Assemblée aura déjà lieu dans 3 mois. Nous voterons les budgets 2021 le mardi 15 décembre 2020.

Au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Gletterens
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens

Rapport de l'organe de révision
relatif à la vérification de la comptabilité et du compte annuel de
l'exercice 2019

(période du 1.1. au 31.12.2019)

Marly, le 2 juillet 2020

Membre de FIDUCIAIRE|SUISSE

Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Gletterens

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Gletterens, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31.12.2019.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2019 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de charges de CHF 200'357.83 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 191'914.90.

Marty, le 2 juillet 2020

Fiducum SA


Alexandre Sottaz
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Grégory Savary
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral

Annexes : comptes annuels